

14 décembre 2017

Examen d'accès au CRFPA 2018 - Documents pouvant être utilisés par les candidats pour les épreuves d'admissibilité

ACCÈS AU CRFPA



Conformément à ses prérogatives, la Commission nationale de l'examen d'accès au CRFPA indique que les candidats à cet examen pourront utiliser les documents suivants pour les épreuves d'admissibilité (article 8 de l'arrêté du 17 octobre 2016).

Lors des épreuves d'admissibilité, les candidats peuvent utiliser les codes annotés mais non commentés, ainsi que les recueils (ou photocopies tirées de sites Internet officiels) de textes réglementaires, législatifs et supra-législatifs nationaux, et de normes européennes et internationales, ne contenant aucune indication de doctrine. Sont interdites les photocopies des circulaires et de la jurisprudence.

Ces documents pourront être surlignés ou soulignés y compris sur la tranche. Cependant, aucune annotation manuscrite ne pourra y figurer. Les onglets, marques pages ou signets non annotés sont autorisés.

Partager sur les réseaux



S'INSCRIRE À NOTRE LETTRE D'INFORMATION(INFOLETTRES-CNB)

JUSTICE.FR (HTTP://WWW.JUSTICE.FR)

CONTACTER LE MÉDIATEUR ([HTTPS://MEDIATEUR-CONSUMMATION-AVOCAT.FR](https://mediateur-consommation-avocat.fr))

MENTIONS LÉGALES (/FR/MENTIONS-LEGALES)

CGU (/FR/CGU)

AIDE ET ACCESSIBILITÉ (/FR/AIDE-ET-ACCESSIBILITE)

NOUS CONTACTER (/FR/CONTACT)

([HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/CONSEILNATIONALDESBARREAUX/](https://www.facebook.com/conseilnationaldesbarreaux/)) ([LINKEDIN.COM/COMPANY/CONSEIL-NATIONAL-DES-BARREAUX--LES-AVOCATS](https://www.linkedin.com/company/conseil-national-des-barreaux--les-avocats)) ([HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/CHANNEL/UCvUw0tYD8TjWzF6B9RQXg](https://www.youtube.com/channel/UCvUw0tYD8TjWzF6B9RQXg))

©2017 CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX